

## CONTRÔLE SANITAIRE DES ZONES DE PÊCHE A PIED DE LOISIR

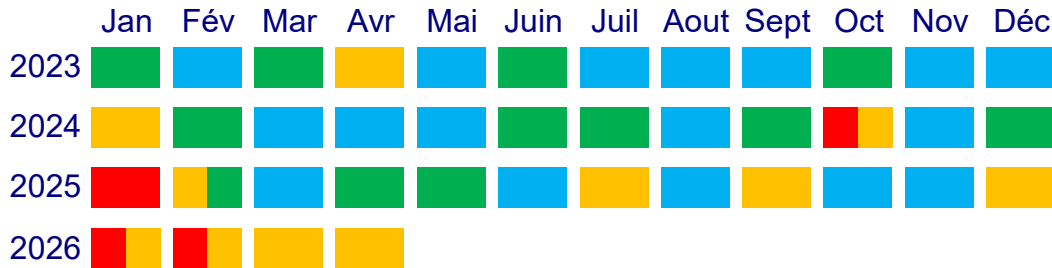
Par arrêté préfectoral n° 60/2025 du 3 novembre 2025, la zone de production conchylicole 44.07.01 'Pointe de Penchâteau' pour les coquillages du groupe 2 est classée B pour l'année 2025.

pêche à pied  
**Déconseillée**



Des épisodes de contamination peuvent survenir, ne garantissant pas une sécurité sanitaire satisfaisante. En conséquence, la cuisson des coquillages pêchés est vivement recommandée.

### HISTORIQUE DE LA QUALITÉ DU SITE



### RÉSULTAT DU DERNIER PRÉLÈVEMENT

DATE : 21 avril 2026

RÉSULTAT : 1 200 *Escherichia coli* (UFC / 100 g CLI)

INTERPRÉTATION SANITAIRE : **Qualité Médiocre**

| <i>E.coli</i> / 100g | Inférieur ou égal à 230       | Entre 230 et 700                       | Entre 700 et 4600                        | Supérieur à 4600                |
|----------------------|-------------------------------|--|--|---------------------------------|
| Qualité              | Correcte                      | Moyenne<br>Légère contamination        | Médiocre<br>Contamination significative  | Mauvaise<br>Forte contamination |
| Pratique de la pêche | Autorisée<br>sans restriction | Autorisée, mais cuisson<br>recommandée | Autorisée, mais cuisson<br>indispensable | Interdite                       |

#### Conseils pratiques :

- Ne pas pêcher de coquillages après un épisode de fortes pluies.
- Eloignez-vous des rejets, des émissaires, des zones de mouillage.
- Lavez et rafraîchissez les coquillages à l'eau de mer pendant la pêche.
- Transportez et conservez les coquillages au frais (max 10°C).
- Consommez les coquillages moins de 24 h après la pêche et assurez-vous qu'ils sont restés vivants jusqu'à leur préparation.

Nantes, le 23 avril 2026

P/ La Directrice de la Santé Publique  
et Environnementale  
L'Ingénieur d'Études Sanitaires,



Denis REDÉGER



Informations complémentaires : [www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr](http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr) - Mail : [ARS-PDL-SE-EAUX-LOISIRS@ars.sante.fr](mailto:ARS-PDL-SE-EAUX-LOISIRS@ars.sante.fr)  
Agence Régionale de Santé- Délégation Territoriale Vendée - 185 bd Maréchal Leclerc - 85023 La ROCHE-SUR-YON  
Tél. 02 72 01 57 36

**INFORMATIONS A AFFICHER A LA MAIRIE**

**INFORMATIONS À AFFICHER SUR LES LIEUX D'ACCÈS AUX GISEMENTS DE COQUILLAGES**